

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19644 - 76ÈME ANNÉE

Rapport de la délégation sénatoriale aux outre-mer sur la « Différenciation territoriale »

Le Sénat « pour une refondation de la relation entre l'État et les outre-mer »

Dans un communiqué publié sous le titre « Différenciation territoriale outre-mer : la contribution de la Délégation sénatoriale aux outre-mer au débat institutionnel », la Délégation annonce la publication d'un rapport résultant de plusieurs semaines d'échanges avec les présidents des collectivités territoriales concernées et fait part de « plusieurs contributions et propositions pour dépasser la logique binaire actuelle des articles 73 et 74 de la Constitution ». Et de souligner que « l'ensemble des échanges a mis en évidence l'urgence d'une refondation de la relation entre l'État et les outre-mer qui passera nécessairement par une réforme de l'exercice des libertés locales et une plus large diffusion d'une culture outre-mer dans nos institutions ».

« Dans le prolongement des travaux du groupe de travail sur la décentralisation, initié par le Président Gérard Larcher et ayant donné lieu à la présentation, le 2 juillet 2020, de 50 propositions pour le plein exercice des libertés locales, la délégation sénatoriale aux outre-mer a poursuivi cette réflexion en confiant à son président, Michel Magras, un rapport sur la différenciation territoriale outre-mer.

Celui-ci a entendu les exécutifs et les présidents des assemblées ter-

N° 713

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019-2020

Enregistré à la Présidence du Sénat le 21 septembre 2020

RAPPORT D'INFORMATION

au nom de la Délégation sénatoriale aux outre-mer¹

sur la différenciation territoriale outre-mer

Quel cadre pour le sur-mesure ?

Par M. Michel MAGRAS,
Président,

ritoriales des collectivités ultramarines afin de recueillir leurs appréciations sur l'application de leurs statuts et de mesurer leurs attentes. Le rapport se veut donc le reflet, le plus fidèle possible, des réalités vécues dans les collectivités ultramarines et de l'état des discussions sur leurs souhaits d'évolution institutionnelle à court et moyen termes.

Avec le concours d'éminents juristes, le rapport aborde égale-

ment la question du socle constitutionnel commun qui pourrait à l'avenir répondre aux vœux des collectivités ultramarines de disposer d'un cadre favorisant davantage leur épanouissement et l'efficacité des politiques publiques, en écho au discours de Madiana du 11 mars 2000 qui évoquait déjà pour chaque collectivité d'outre-mer la possibilité d'évoluer « vers un statut différencié, en quelque sorte, un statut sur mesure ». Dans un esprit de neutralité

et avec la volonté de les mettre à disposition des parlementaires comme du Gouvernement, il réunit plusieurs contributions et propositions pour dépasser la logique binaire actuelle des articles 73 et 74 de la Constitution.

L'ensemble des échanges a mis en évidence l'urgence d'une refondation de la relation entre l'État et les outre-mer qui passera nécessairement par une réforme de l'exercice des libertés locales et une plus large diffusion d'une culture outre-mer dans nos institutions. »

Dépasser le débat sur l'évolution institutionnelle

La Délégation sénatoriale aux outre-mer confirme donc l'impasse du cadre institutionnel actuel. Pour La Réunion, ce cadre date de 1946, tandis qu'un amendement à la Constitution spécifique à notre île empêche toute adaptation des lois par les assemblées réunionnaises.

Le rapport estime que pour sortir de cette impasse, il est important de dépassionner la question de l'évolution institutionnelle.

Sachant que « La consultation sur le principe de changement statutaire sur le fondement d'une question générale favorise le réveil des peurs de délitement du lien républicain de la part des populations. », la Délégation sénatoriale propose ceci :

« il serait préférable, dans l'hypothèse d'une évolution statutaire, de remplacer la consultation sur le principe général par une consultation portant sur les compétences transférées à la collectivité lorsque celles-ci sont assorties d'un changement de régime législatif. Cette procédure contribuerait à un débat dépassionné comme l'appelle de ses vœux notre collègue Antoine Karam dans une tribune de novembre 2019, posant

véritablement les enjeux du changement et constituerait en outre un dispositif de renforcement de la participation citoyenne souhaité par le groupe de travail du Sénat sur la décentralisation de nature à faciliter l'appropriation d'un projet défini par les représentants politiques, et ainsi favoriser l'adhésion de la population.

Celle-ci serait ainsi mieux éclairée sur l'objet de son consentement ».

Départements et Pays réunis dans un seul article

Et de résumer cette proposition dans une réforme de la Constitution :

« Compte tenu de ces considérations, la véritable différenciation outre-mer passerait donc par une révision constitutionnelle qui supprimerait cette logique binaire distinguant d'un côté « le paradis de l'article 73 » et de l'autre « l'enfer de l'article 74 » en réunissant les deux régimes législatifs au sein d'un même article.

Chaque territoire, y compris ceux relevant de l'article 73 de la Constitution, disposerait ainsi d'un statut défini par une loi organique qui déterminerait le régime législatif applicable à tout ou partie des matières. »

« Transfert de responsabilités » et conférence territoriale

Les propositions de la Délégation sénatoriale aux Outre-mer soulignent donc la volonté de remettre à plat les relations entre la France et ses anciennes colonies intégrées à la République.

Elles s'inscrivent dans le cap fixé par le discours prononcé par Jacques Chirac en tant que pré-

sident de la République en 2000 à Madiana. Selon cette analyse, c'est l'orientation définie voici 20 ans qui reste à suivre :

« Dans le monde nouveau dans lequel nous entrons, le succès appartiendra à ceux qui feront preuve de la plus forte réactivité, de la meilleure capacité d'adaptation aux changements. Il faut pour cela de très larges délégations de compétences aux autorités décentralisées, ce qui correspond de surcroît aux exigences de l'efficacité et aux exigences de la démocratie. Parce que vos départements sont géographiquement très éloignés des centres de décisions nationaux, parce que les problèmes que vous rencontrez sont très spécifiques par rapport à ceux du reste du pays, parce que vous évoluez dans un environnement international particulier, tout cela justifie une politique très ambitieuse de transfert de responsabilités. »

La Délégation sénatoriale confirme également que de nouvelles compétences seront nécessaires dans chaque territoire, selon un statut « à la carte » défini par les compétences transférées.

Cela montre l'importance pour les peuples concernés d'être capable d'avoir déjà réfléchi à un projet de développement, afin de connaître quelles sont les compétences nécessaires pour le mener à bien.

Le PCR propose la tenue d'une conférence territoriale élargie aux forces vives pour élaborer un projet pour La Réunion. Cette idée est partagée, c'est le moment d'agir.

M.M.

Edito

Referendum d'autodétermination en Kanaky - Nouvelle Calédonie : quelles perspectives pour les Réunionnais ?

Depuis hier, la campagne pour le second referendum d'autodétermination – dont jusqu'à trois sont prévus par les Accords de Nouméa – de Kanaky - Nouvelle Calédonie a débuté. Elle débouchera sur un vote le 4 octobre prochain.

Quoi qu'il advienne du résultat, et bien que l'on puisse imaginer qu'ils seront biaisés par la nature même du scrutin (les Kanak, peuple autochtone ne sont pas les seuls à participer au scrutin, or ils sont structurellement minoritaires), ce referendum marquera d'une pierre blanche l'histoire de la décolonisation en France. Pour preuve, l'ensemble des partis indépendantistes appellent à participer au scrutin, alors que le Parti Travailleur notamment avait appelé à boycotter le premier pour des raisons de problèmes de liste électorale.

Les Kanak ne sont pas les seuls à vouloir une décolonisation de la part de la France. C'est aussi le cas des Polynésiens, qui ont d'ailleurs réussi il y a quelques années à faire inscrire leur territoire sur la liste des pays à décoloniser selon l'ONU, obligeant dès lors – sans acte pour le moment – à faire évoluer leur statut.

Ceci étant dit, quelles perspectives pouvons-nous apporter avec ce scrutin pour le peuple néo-colonisé que nous sommes ? S'il est évident qu'un referendum d'autodétermination n'est pas à l'ordre du jour, car nous ne souhaitons pas l'indépendance, nous pouvons légitimement nous poser la question de comment utiliser le contexte national pour aboutir à notre autonomie, ce qui est simplement de pouvoir décider par nous-mêmes de ce qui est bon pour notre

peuple.

Cette autonomie semble d'autant plus nécessaire lorsque les contradictions de l'intégration sont exacerbées, comme cela est le cas aujourd'hui :

En effet, en cette période de crise sanitaire par exemple, qui peut dire que l'Etat et ses représentants (préfecture, ARS, etc.) travaillent pour le bien-être et la bonne santé, et donc le devenir des Réunionnais ?

Et cela n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de ces contradictions.

Il semble donc plus que jamais nécessaire, en nous appuyant sur ce contexte national semble-t-il favorable à la décolonisation (bien que l'on puisse évidemment y apposer des bémols, comme le montre le FLNKS dans un article datant d'il y a peu dans nos tribunes) ainsi qu'à la déconcentration, de construire un rapport de force important vis-à-vis de l'Etat, porté par les camarades communistes – que l'on pourrait, pourquoi pas vu être renforcés par d'autres progressistes – en lançant un véritable débat public, et ce par tous les moyens possibles et imaginables sur l'autonomie, le but étant, dans ce contexte national exceptionnel d'aboutir le plus rapidement possible à l'autonomie de notre peuple, et ce dans les meilleures conditions possibles, c'est-à-dire une autonomie de progrès.

Mathieu Raffini

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Réshofman klimatik la pa in plézantri, mé in kékshoz sèryé. ...sof pou bann mal fondé.

Médam zé Mésyé lo réshofman klimatik la pa in plézantri, sof pou lo prézidan amérikin Trump. Pou kosa mi di sa ? Sinplomman na inn dé somenn in gran fé la dévast in bann foré dann sud-ouest l'amérik. In gouvèrnèr parti démokrat la di ali, sa in konsékans lo réshofman klimatik - inn dé zour avan lo linsandi i démar la fé ziska 54 dogré dann péi-la. Lo prézidan la di, li kroi pa lo réshofman klimatik é pou li an kon trèr klima i sava rofroidi... Lé ga, demoun fou néna mé lé domaz kan ou lé prézidan in gran péi konm l'amérik.

Mi di azot sa konmsa, pars si zot i rogard dsi l'internet, zot va oir in bonpé péi é in bonpé d'moun i prépar pou bann shanjman klimatik i sava arivé d'après sak zot i kroi. Konm moin zot la sirman antann dir bann prodiktèr chanpagn i ashète sansa i loué bann tèrin pli o nor ké la champagne ziska dann l'anglètèr pou oir si zot i sava pa déplas zot plantasyon rézin firamézir in pé plis dann nor. Si zot la gard télé zot la sirman vi dopi 75 zour la plui l'arète tonbé Marseille. Tienbo azot bien, la pa tonm in goute dolo. Sa lé sèryé sa ! Mé dann d'ot départman la tonm an dè zèr la kantité d'lo i tonm dann in n'ané. Parl pi déga la fé !

Astèr in pti nouvèl pou nou péi tropikal. An gardan la télé, mi oi in gayar karo mang, pyé banane, zanana épi tout kalité frui i trouv isi La Rényon-tansyon pangar talèr va plant létchi sansa longani. Pou kosa mi di sa ? Pars sa i éspass dann Palerme-dizon la Sicile - in plantèr téi sort Hawaï la desid plant ousa li lé koméla tout bann frui lé téi plant Hawaï é a s'ki paré l'érop i ède ali touzour pou prépar lo shanjman klimatik... Mé zami, mi di pa zot sa, pars moin la pèr lo syèl i tonm dsi nout tyète, mé néna dé koi rofléshi non.

L'èrla, moin néna in pansé pou Paul Vergès, moin lé sir si li lété ankor par isi li noré tir lo signal d'alarm. Pa pou fèpèr pèrsone mé pou prépar l'avnir pars si ni komans pa rofléshi bonèr, nou l riskab rogrété apré. Antansyon banna i rash n out kro d'prodiktèr produi tropikal.

Justin